

N/REF : 30/01/2026 11H59 C:000003 I:02589
V/REF : AC/C38590
V/Email reçu le Vendredi 30/01/2026 a 11H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DMN
IMMEUBLE : MOULIN NF - DMN
14 A 20, RUE DU ROCHER
.
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 12 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 20 RUE DU ROCHER - CONTACT SOCIETE SENI : THOMAS 06 24 05 49 53
LOCAL MENAGE
MOTIF : REMPLACEMENT PURGEUR BALLON D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE
VIDANGE DE BALLON
DEPOSE ANCIEN GROUPE DE SÉCURITÉ
MISE EN PLACE NOUVEAU GROUPE DE SÉCURITÉ
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION ELECTRIQUE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 11/02/26 a 13H49 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL108-FP.Groupe sécurité/Limit.pression	1	70,00	70,00
	TOTAL H.T.			70,00
	T.V.A. a 10,00%			7,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.